

**THE FIRST CONFERENCE
OF MINISTERS RESPONSIBLE
FOR METEOROLOGY
IN AFRICA**



**CONFÉRENCE DES MINISTRES RESPONSABLES
DE LA MÉTÉOROLOGIE EN AFRIQUE**

DÉCLARATION ÉMANANT DE LA RÉUNION D'EXPERTS

Préambule

1. Les participants (à savoir les représentants permanents des pays Membres de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ainsi que des représentants d'organismes de développement, d'institutions des Nations unies et d'organisations internationales, d'institutions régionales et sous-régionales africaines et de banques de développement) à la réunion d'experts de la première Conférence des ministres responsables de la météorologie en Afrique qui a eu lieu à Nairobi (Kenya) du 12 au 14 avril 2010, avant la tenue du débat ministériel prévu les 15 et 16 avril 2010, ayant examiné les thèmes suivants:
 1. Satisfaction des besoins de développement,
 2. Avantages des services météorologiques, hydrologiques et climatologiques,
 3. Réduction des risques de catastrophes,
 4. Élimination des lacunes en matière de données,
 5. Renforcement des capacités,
 6. Points de vue des utilisateurs,
 7. Renforcement des partenariats;

Ont rappelé:

2. Que les risques et aléas toujours plus nombreux à peser sur le développement durable, qu'il y a lieu d'associer aux catastrophes naturelles, sont principalement causés ou aggravés par des phénomènes météorologiques ou hydrologiques extrêmes. Plus la population est dense, plus les incidences de ces phénomènes extrêmes augmentent, en particulier le long des côtes; elles sont aussi les plus marquées dans les pays les moins avancés. Cette situation pose aux pays africains toute une série de défis soulevés par la variabilité du climat, que les changements climatiques viennent aggraver.
3. Que les pays africains éprouvent beaucoup de difficultés à surveiller et à prévoir ce type de phénomènes, parce que leurs réseaux d'exploitation pour l'observation et la communication de données présentent des lacunes, les capacités de leurs ressources humaines sont limitées, l'efficacité de leurs modèles est faible et de nombreuses parties du continent subissent des contraintes financières.

4. Qu'en Afrique, le statut juridique des SMHN varie et qu'il peut s'agir d'un service au sein d'une institution, d'un ministère ou d'un organisme. L'absence de statut quasi uniforme constitue un obstacle majeur à leur notoriété ainsi qu'à l'obtention de ressources adéquates.

5. Qu'en outre, il y a lieu de souligner que les services météorologiques et climatologiques sont essentiels pour aider les secteurs du développement socio-économique sensibles au temps et au climat, notamment la réduction des risques de catastrophes, la santé, la gestion des ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les transports et les infrastructures, la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement, ou la production et la distribution de l'énergie, et qu'il faut donc favoriser le renforcement des services météorologiques et hydrologiques.
6. Que les frontières géographiques n'arrêtent pas les régimes météorologiques et climatiques et qu'il faut donc à l'évidence œuvrer urgemment en collaboration pour contribuer concrètement et efficacement au développement de tous les pays africains, en exploitant toutes les possibilités qu'offrent la météorologie, la climatologie, l'hydrologie et les sciences connexes. À cet égard, l'appui apporté aux Services météorologiques et hydrologiques nationaux par des institutions sous-régionales, régionales et internationales se révèle fondamental.
7. Que de nombreuses initiatives positives, en cours de lancement ou déjà en œuvre, visent à faire progresser les SMHN de la région. Les services météorologiques s'en trouvant améliorés, des résultats concrets ont été obtenus dans plusieurs secteurs socio-économiques, notamment un renforcement de la sécurité alimentaire par l'amélioration des rendements agricoles, la prévision spatiale et temporelle des poussées de paludisme, la sécurité et la rentabilité des opérations aériennes et l'amélioration de la prévention face aux catastrophes naturelles.

Ont conclu:

8. Que les SMHN peuvent apporter une contribution précieuse au développement durable, en proposant des services d'information à divers secteurs économiques, mais qu'à l'heure actuelle, ils ne sont pas en mesure de le faire de façon optimale en raison des différents problèmes évoqués ci-dessus.
9. Que les SMN disposent du statut de porte-parole officiel exclusif pour les avis météorologiques destinés à la sécurité du public et qu'à ce titre, ils devraient disposer aussi des ressources adéquates leur permettant d'assurer ce service essentiel d'utilité publique.
10. Que les SMHN doivent s'attacher à renforcer leur rôle dans la participation aux activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, en particulier dans le domaine de l'alerte précoce et de la production de scénarios climatiques futurs, en proposant des informations aux décideurs dans tous les secteurs de la société pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.
11. Que les institutions panafricaines et régionales contribuent à appuyer les SMHN, ainsi qu'à intégrer les produits et modèles d'information des différents programmes aux échelons régional et panafricain. Elles devraient donc tirer avantage d'un renforcement du soutien de haut niveau pour atteindre leur mandat.

12. Que l'assistance météorologique à l'aviation constitue une activité essentielle pour de nombreux SMN en Afrique et qu'il appartient à ces SMN de relever un défi de taille, à savoir celui qui consiste à mettre en place un système de gestion de la qualité conforme à la norme ISO 9000, en respectant l'échéance fixée par l'OACI à novembre 2012. En outre, faute de système de gestion de la qualité, les services fournissant cette assistance météorologique à l'aviation échoueront aux audits de supervision de la sécurité que réalise l'OACI.
13. Que la coopération, qu'elle soit Sud-Sud ou Nord-Sud, a un grand rôle à jouer dans l'amélioration des services météorologiques, hydrologiques et climatiques en Afrique.

Ont recommandé:

14. De renforcer les réseaux d'observation (en altitude et en surface, continentale et marine) et de communications en Afrique pour qu'ils répondent aux besoins des utilisateurs et soient viables à long terme.
15. Aux SMN qui procurent une assistance météorologique à l'aviation, de mettre en place de toute urgence un système de gestion de la qualité ainsi qu'un système assurant le recouvrement, auprès de l'industrie aéronautique, des coûts associés à cette assistance.
16. D'encourager la mise au point et la création d'une série de groupes de travail chargés de répondre aux besoins de différents secteurs économiques sensibles au climat, qui établiraient le lien entre le climat et la santé, le climat et l'énergie, le climat et les transports, etc., et auxquels les principaux intéressés prendraient part.
17. De prendre des engagements à long terme en faveur du perfectionnement des ressources humaines parmi les prestataires de services météorologiques, climatologiques et hydrologiques, et de consentir des investissements planifiés de façon stratégique dans ce domaine.
18. D'encourager la création, au sein de chaque SMHN, d'un comité national chargé des questions relatives au climat, qui œuvrerait en synergie avec le comité national chargé des changements climatiques.
19. Aux SMHN des pays africains, d'adopter le statut d'organisme d'ici 2013.
20. Aux SMHN, de s'efforcer de lier des partenariats avec les organismes nationaux chargés de la gestion des opérations en cas de catastrophe et avec les secteurs du développement, notamment l'agriculture et la santé, afin d'améliorer leur adéquation et d'élargir leurs possibilités de recueillir des ressources.
21. De renforcer la coopération entre les SMHN et les universités afin d'améliorer les axes et la portée de la recherche en météorologie et en climatologie, ainsi que l'infrastructure utile aux activités de recherche dans les SMHN.

22. De renforcer les connaissances de l'ensemble des utilisateurs, ainsi que leur capacité d'utiliser et de tirer parti de toute la gamme des produits et services actuels et futurs offrant des renseignements météorologiques et climatologiques.
23. D'encourager le recours aux connaissances traditionnelles et aux techniques locales en faveur de l'adaptation à la variabilité et à l'évolution du climat.
24. De renforcer le cadre opérationnel existant pour intensifier la coopération entre les pays africains et renforcer les capacités des Services météorologiques nationaux et des centres climatologiques régionaux et sous-régionaux existants, afin qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins et exigences des gouvernements et de la société, en ce qui concerne l'information et les services météorologiques et climatologiques.
25. Aux SMHN, compte tenu des possibilités importantes que les technologies modernes de la télécommunication offrent pour diffuser l'information et les messages d'alerte météorologiques et climatologiques jusqu'au sein même des collectivités locales, de faire tout leur possible pour se prévaloir de l'utilisation accrue de la téléphonie mobile partout en Afrique.